

Projet de réaménagement de la route 132 à Oak Bay sur le territoire de la municipalité de Pointe-à-la-Croix en Gaspésie

Dossier : 6211-06-093

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 1^{er} avril au 16 mai 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet de réaménagement de la route 132 à Oak Bay sur le territoire de la municipalité de Pointe-à-la-Croix en Gaspésie a pris fin le 16 mai 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 1^{er} avril au 16 mai 2003, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports propose de réaménager la route 132 dans le secteur de Oak Bay sur le territoire de la municipalité de Pointe-à-la-Croix en Gaspésie. La route projetée, réaménagée en majeure partie dans le corridor actuel, débiterait à l'est de l'intersection avec la rue des Méandres et prendrait fin à l'est de l'intersection du chemin Shipyard. Elle aurait une longueur de 5,3 km et comporterait une emprise d'une largeur de 40 m.

Le coût total du projet est estimé à 7,5 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 1^{er} avril 2003)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE.

Le tracé

- La possibilité de modifier le tracé ;
- la réalisation éventuelle du tracé sud en bas de la voie ferrée ;
- la prise en considération par le promoteur des demandes d'installations d'infrastructures sur des terrains privés avant la réalisation du projet ainsi que le nom d'une personne à qui adresser une demande à ce sujet ;
- les raisons pour lesquelles le tracé avec un viaduc au-dessus de la voie ferrée a été rejeté.

Les impacts

- L'avenir réservé à deux résidences situées en bordure de la route 132 ;
- le délai d'avis en cas d'expropriation ;
- la conservation du lac artificiel situé près du chemin de fer et de la route 132 ;
- la prise en compte de la période de frai pour l'installation des ponceaux sur le ruisseau Busted.

La nouvelle route

- Les caractéristiques de la nouvelle route : vitesse maximale dans une courbe, pente prévue (en %), présence de zones de dépassement et la largeur de la nouvelle route en incluant les accotements ;
- l'installation ou non d'une voie de dépassement dans les zones habitées près de la route ;
- les types d'accotements prévus ainsi que la possibilité d'installer une voie supplémentaire pour tourner aux intersections ;
- l'installation de barrières aux passages à niveau.

Autres questions

- La date approximative du début des travaux ;
- les coûts de construction d'un viaduc ;
- les aspects couverts par une audience publique (seulement les questions environnementales ou autres sujets d'intérêt).

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	30, rue Chouinard
Bibliothèque municipale de Pointe-à-la-Croix	30, rue Chouinard

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
13 avril 2003		L'Écho de la Baie
16 avril 2003	Le Soleil	
25 avril 2003	La Presse	
26 avril 2003	Le Soleil	
27 avril 2003		L'Écho de la Baie

Le communiqué de presse diffusé par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
1 ^{er} avril 2003	Tous les médias régionaux du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	53	Site gouvernemental, site du BAPE et site de CNW

La séance d'information

Date	1 ^{er} mai 2003
BAPE : Animation	Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Robert Fournier, conseiller en communication
Ministère de l'Environnement	Danielle Dallaire, chargée de projet
Promoteur	Charles Morin, ministère des Transports Jean-Louis Loranger, ministère des Transports
Assistance	45 personnes
Durée	19 h 45 à 21 h 20

Les relations de presse

Un représentant de la radio *CIEU-FM* Carleton a assisté à la séance d'information. De plus une entrevue téléphonique a été réalisée le 28 avril avec le même journaliste.

La revue de presse

Outre les avis publics publiés par le promoteur, le projet a été mentionné à 3 reprises dans les stations radiophoniques *CBGA-FM* à Matane, *CIEU-FM* à Carleton, *SRC-radio* à Montréal ainsi que dans le bulletin de nouvelles de *CHAU-TV* (TVA) à Carleton. On y indiquait entre autres les dates de la période d'information et de consultation publiques ainsi que la tenue de la séance d'information.

Québec, le 21 mai 2003

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée de dossier
En collaboration avec Rosemary-Al-Hayek et Robert Fournier, conseillers en communication